

Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 28 avril 2021

Plaques d'immatriculation = porte-drapeau de sa région de résidence

Nous vous avons questionné, vous nous avez répondu : analysons les résultats...

✖ Depuis 2009, la plaque d'immatriculation comporte une référence géographique mais sous la forme d'un identifiant territorial, sur la droite des plaques et plus dans le numéro directement.

Cet identifiant se compose d'un logo officiel d'une région et du numéro d'un des départements de cette région. Le choix de cet identifiant territorial est totalement libre. Il peut donc être sans aucun lien avec le domicile du titulaire du certificat d'immatriculation. Le conducteur d'un véhicule arborant l'identifiant breton peut donc être Breton ou... pas, ou être Parisien ou... pas.

Pourtant, malgré cette liberté de choix, une très large majorité des sondés (74,2 %) ont choisi le département où ils habitent comme identifiant territorial et témoignent ainsi d'un attachement à leur région de résidence.

13,9 % usent de leur liberté de choix pour opter pour un identifiant d'une région qui symbolise quelque chose de particulier qui leur est cher : un département où l'on aime partir en vacances, où l'on est né, etc.

Et dans la rubrique des indifférents au sujet, 9,6 % nous disent tout simplement avoir laissé le numéro de département de la personne à qui ils ont acheté leur voiture.

Enfin, 2,3 % ne se prononcent pas.

Votre cœur balance et vous voulez faire porter les couleurs d'une autre région à votre voiture ? Rappelons que modifier l'identifiant territorial sur vos plaques d'immatriculation, c'est possible. Mais cela suppose de changer vos plaques auxquelles l'identifiant doit être intégré dans sa globalité. Seul un professionnel, titulaire d'une homologation, peut le faire. Bricoler vous-même votre plaque en apposant un autocollant est interdit. Cela a été confirmé par la Cour de Cassation en décembre 2020.

Pour aller plus loin :

- [Consulter, participer aux sondages](#)

© Fotolia